

Conventionner
pour s'engager
avec un salarié



GEIQ 2019

CONVENTION D'ENGAGEMENTS

PRINCIPE DE LA CONVENTION

En mutualisant vos besoins en remplacement (absences, maladie, A.T, C.P), en recrutement (départs, nouveaux sites) et vos autres besoins en main-d'œuvre (T.E, respect des carences, non recours aux heures majorées), vous disposez d'un volume d'heures de travail hebdomadaire suffisant pour bénéficier d'un salarié GEIQ que nous mettrons à votre disposition pour assurer tout ou partie de vos prestations sur une durée de 6 mois minimum (durée d'un contrat GEIQ).

PLUSIEURS SOLUTIONS D'ENGAGEMENTS

Proposer **20 heures de travail** hebdomadaire minimum sur un ou plusieurs sites
(Hors jeunes)

Proposer **12 heures de travail** hebdomadaire minimum sur un ou des site(s) clairement identifié(s)

Proposer **16 heures de travail** hebdomadaire minimum à un « Jeune » (moins de 26 ans) rémunéré jusqu'à 80% du SMC



CONDITIONS D'EXÉCUTION DE LA CONVENTION

Le GEIQ emploie son salarié entre 25 et 35h /semaine (dont 6 à 10 heures de formation).

Seules les heures de mises à disposition sont facturées à 15,54 €/HT de l'heure dans la limite des heures contractuelles (Tarif applicable au 1^{er} juillet 2019)

Le GEIQ porte le contrat et rémunère le salarié en formation (CQP et habilitations).

L'entreprise s'engage à occuper le salarié sur la durée de la convention signée.

INTÉRÊTS DE LA CONVENTION

RECRUTEMENT

Le GEIQ vous fait bénéficier de son vaste réseau de prescripteurs et vous présente des candidatures.

CONTRAT DE TRAVAIL

Le GEIQ porte le contrat de travail et en assure la gestion administrative et juridique (contrat, paie, avenant, sanction...)

ATTRACTIVITÉ

Le GEIQ ajoute à sa charge entre 6 et 10 heures formation par semaine en plus de vos besoins réels.

Exemple : 23 h de MAD + 7h de formation = 30h de contrat rémunérées

REMPACEMENT

Le salarié GEIQ peut aussi répondre à tout ou partie de vos autres besoins en remplacements

SOUPLESSE ET DISPONIBILITÉ

Sur la base des heures contractuelles, le GEIQ répartit les plannings d'alternance en fonction de vos besoins journaliers de personnel.

FORMATION

Le GEIQ propose plusieurs formations qualifiantes (CQP) pouvant être complétées par des habilitations (éco-gestes, CACES, permis ...)